



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.109/2076
13 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER LA
SITUATION EN CE QUI CONCERNE
L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION
SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

ÎLES VIERGES AMÉRICAINES

Document de travail établi par le Secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|--|--------------------|-------------|
| I. GÉNÉRALITÉS | 1 - 3 | 3 |
| II. ÉVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE | 4 | 3 |
| III. INSTALLATIONS MILITAIRES | 5 | 3 |
| IV. SITUATION ÉCONOMIQUE | 6 - 19 | 13 |
| A. Généralités | 6 | 3 |
| B. Finances publiques | 7 - 8 | 3 |
| C. Agriculture, élevage et pêche | 9 | 4 |
| D. Industrie | 10 - 11 | 4 |
| E. Banques et compagnies d'assurance | 12 - 13 | 4 |
| F. Commerce extérieur | 14 | 4 |
| G. Tourisme | 15 | 5 |
| H. Transports, communications et infrastructures | 16 - 19 | 5 |

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Paragraphe</u> s | <u>Page</u> |
|---|---------------------|-------------|
| V. SITUATION SOCIALE | 20 - 26 | 6 |
| A. Travail et emploi | 20 | 6 |
| B. Santé publique | 21 | 6 |
| C. Criminalité et sa prévention | 22 | 6 |
| D. Éducation | 23 - 26 | 6 |
| VI. STATUT FUTUR DU TERRITOIRE | 27 - 30 | 6 |

I. GÉNÉRALITÉS

1. Les îles Vierges américaines¹, situées à 75 kilomètres à l'est de Porto Rico, comptent une cinquantaine d'îles et d'îlots, dont les plus grands sont Sainte-Croix (218 kilomètres carrés), Saint-Thomas (73 kilomètres carrés) et Saint-John (52 kilomètres carrés). La capitale, Charlotte Amalie, est située sur Saint-Thomas.

2. Selon la Puissance administrante, le territoire comptait, en 1996, 110 000 habitants.

3. Le climat des îles Vierges est subtropical et tempéré par les alizés, avec une pluviosité annuelle moyenne de 114 centimètres. Le territoire se trouve dans la zone des ouragans.

II. ÉVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

4. On trouvera dans les documents de travail déjà établis par le Secrétariat (A/AC.109/2014, par. 4 à 13 et A/AC.109/2054, par. 4 et 5) des informations détaillées sur cette question.

III. INSTALLATIONS MILITAIRES

5. Il est bon de rappeler que la marine des États-Unis a dans les îles une station d'étalonnage radar et sonar et les services centraux de son installation de poursuite sous-marine, et que des centres permanents de recrutement de l'armée et une station de garde-côtes américains se trouvent à Saint-Thomas. La garde nationale du territoire est rattachée à l'armée des États-Unis. Les navires des États-Unis et de leurs alliés continuent de faire relâche dans les îles (A/AC.109/2014, par. 19 et A/AC.109/2054, par. 6).

IV. SITUATION ÉCONOMIQUE

A. Généralités

6. L'économie du territoire continue de reposer sur le tourisme et les services connexes, le secteur du bâtiment et des travaux publics, et l'industrie. La plupart des industries manufacturières, y compris la raffinerie de pétrole Hess, se trouvent à Sainte-Croix, alors que Saint-Thomas et Saint-John sont surtout tournés vers le tourisme. En 1995, le produit intérieur brut (PIB) a enregistré une croissance de 11,6 %.

B. Finances publiques

7. On trouvera dans le document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2014, par. 21 à 23) des informations concernant les finances publiques du territoire pour l'exercice budgétaire 1995.

8. Selon la Puissance administrante, le montant total des fonds fédéraux transférés aux îles Vierges américaines en 1995 s'élevait à 469 millions de dollars, répartis comme suit : dons au Gouvernement du territoire : 217 millions de dollars; salaires et traitements : 45 millions de dollars; paiements

/...

directs : 160 millions de dollars; passations de marchés : 34 millions de dollars; autres programmes : 11 millions de dollars.

C. Agriculture, élevage et pêche

9. Le secteur agricole reste peu développé. Certains aliments, notamment le sorgho, les fruits et les légumes, sont produits pour la consommation locale. L'élevage du bétail Senapol se développe à Sainte-Croix.

D. Industrie

10. Le secteur manufacturier comprend le raffinage du pétrole, la production d'oxyde d'aluminium, l'électronique, les plastiques, les produits pharmaceutiques et le montage de montres, soit 89 entreprises. Plus de 50 % des entreprises manufacturières et 83,9 % des emplois du secteur manufacturier se trouvent à Sainte-Croix.

11. La raffinerie de pétrole Hess, la plus grande du continent américain, a une capacité de 550 000 barils par jour².

E. Banques et compagnies d'assurance

12. Selon la Puissance administrante, le montant des dépôts effectués dans les huit principales institutions financières établies sur le territoire (Banco Popular, Bank of St. Croix, Chase Manhattan, Citibank, First Bank P.R., First VI Federal Saving Bank, Bank of Nova Scotia et VI Community Bank) excédait 1,2 milliard de dollars, dont 25 % de dépôts à terme, effectués essentiellement dans des banques non américaines (chiffres pour l'année 1995). Les banques offrent aux particuliers et aux sociétés toute la gamme des services financiers. Elles sont toutes contrôlées par le conseil bancaire du territoire, que préside le Gouverneur adjoint. Les banques américaines établies sur le territoire sont aussi contrôlées et protégées par les lois et les institutions des États-Unis d'Amérique.

13. Des assurances de tous types peuvent être contractées auprès des agents qui représentent les principales compagnies d'assurance internationales. Le Gouverneur adjoint, en sa qualité de Commissaire aux assurances, est chargé de contrôler ce secteur.

F. Commerce extérieur

14. Les îles Vierges américaines ne font pas partie du territoire douanier des États-Unis d'Amérique. Les échanges commerciaux avec le territoire fonctionnent de la même manière que dans une zone franche, mais sont soumis à une législation douanière distincte. Les importations sont réglementées par la loi 64, qui fixe à 6 % le droit de douane mais autorise son abaissement par l'administration territoriale. Pour le reste, le commerce extérieur obéit généralement aux lois et aux réglementations applicables aux importations et aux exportations des États-Unis d'Amérique, et relève du United States Customs Service, sauf pour ce qui a trait aux droits et aux quotas. Les importations en provenance des États-Unis d'Amérique sont généralement soumises aux lois et aux réglementations applicables aux échanges commerciaux entre les États fédéraux. Une exception

mérite d'être soulignée : la loi Jones ne s'applique pas au territoire, ce qui autorise le transport des marchandises entre le territoire et les États-Unis d'Amérique sur des bâtiments battant pavillon étranger.

G. Tourisme

15. Le territoire tire du tourisme 60 % de son PIB. En 1996, 449 628 visiteurs s'y sont rendus en avion et 1 316 425 en bateau de croisière. Les sommes qui y ont été dépensées par les touristes en 1996 se sont chiffrées à 828,7 millions de dollars.

H. Transports, communications et infrastructures

16. Le territoire compte toujours deux aéroports (Cyril E. King à Saint-Thomas et Alexander Hamilton à Sainte-Croix) qui, selon la Puissance administrante, sont en parfait état et conformes aux normes de la Federal Aviation Administration.

17. Les ports sont au nombre de six; ils appartiennent à la United States Virgin Islands Port Authority, qui en assure l'exploitation et l'entretien. À Saint-Thomas, les trois postes à quai du port de plaisance de Crown Bay accueillent un nombre croissant de bateaux de croisière, et les cargos utilisent actuellement un quai de 270 mètres. Les autorités portuaires ont également achevé les travaux de construction de la Edward Wilmoth Blyde IV Marine Facility, principal point de transit pour les voyageurs qui effectuent le trajet entre les îles Vierges américaines et les îles Vierges britanniques. À Cruz Bay (Saint-John), le Lorendon Lorence Boynes Sr. Dock compte quatre postes à quai pour les bacs effectuant la liaison avec Saint-Thomas. À Frederiksted (Sainte-Croix), la Ann E. Abramsons Marine Facility accueille les bateaux de plaisance (grands et petits), les navires, les petits cargos et les bateaux de plaisance locaux. Le Schooner Channel, à Gallows Bay Port (Cristiansted, Sainte-Croix) accueille les petits bateaux de croisière. Enfin, le Port Authority Container Port (littoral sud de Sainte-Croix) accueille les transporteurs qui livrent des mélasses à la distillerie de rhum du territoire, principale industrie et source de revenus pour le Gouvernement des îles Vierges américaines.

18. La conservation des eaux est un souci majeur dans le territoire où les précipitations annuelles sont généralement faibles. Trois systèmes sont utilisés pour recueillir l'eau : installation de citernes dans les bassins versants, dessalement de l'eau de mer et construction de puits. Les besoins en eau de Saint-Thomas, Saint-John et Sainte-Croix sont respectivement d'environ 13,23, 4,5 et 12,09 millions de litres par jour.

19. Le territoire compte quelque 47 000 consommateurs d'électricité. Le transport et la distribution d'électricité se font le plus souvent sous un courant triphasé de 60 hertz, 13 800 volts, dans toutes les îles.

V. SITUATION SOCIALE

A. Travail et emploi

20. Selon la Puissance administrante, le territoire a perdu 2 480 emplois en 1995. La population active est tombée à 45 070 personnes (taux le plus bas depuis 1988), le taux de chômage s'élevant à 5,7 %. On explique ces tendances par le ralentissement général de l'économie du territoire en 1995.

B. Santé publique

21. On trouvera des informations détaillées sur la santé publique dans les documents de travail déjà établis par le Secrétariat (A/AC.109/2014, par. 46 à 50 et A/AC.109/2054/Add.1).

C. Criminalité et sa prévention

22. On se souvient que, depuis 1995, le territoire est membre à part entière de la Conférence internationale sur la répression en matière de drogues.

D. Éducation

23. Selon la Puissance administrante, le Gouvernement du territoire administre l'enseignement public grâce à des dons fédéraux. Le système prend en charge les enfants d'âge scolaire depuis la maternelle jusqu'à la fin du secondaire, et l'enseignement est obligatoire jusqu'à 16 ans.

24. Le territoire compte 56 établissements catholiques et privés. En 1996, environ 30 000 élèves fréquentaient les écoles privées, catholiques et publiques. Il existe aussi des programmes d'enseignement préscolaire, d'éducation des adultes et de formation professionnelle.

25. L'Université des îles Vierges offre un cycle d'enseignement de quatre ans; son principal campus se trouve à Saint-Thomas et elle a une annexe à Sainte-Croix.

26. On dénombre environ 2 500 étudiants à plein temps et à mi-temps. L'Université permet de préparer des licences en lettres et en sciences (B.A, B.S) dans 33 domaines, et plusieurs maîtrises (enseignement, administration des affaires et administration publique).

VI. STATUT FUTUR DU TERRITOIRE

27. On trouvera dans les documents de travail établis par le Secrétariat en 1994 et 1995 (A/AC.109/1183, par. 15 et 16; A/AC.109/2014, par. 61) des informations concernant le référendum de 1993 sur le statut du territoire vis-à-vis des autorités fédérales et son statut politique.

Position du Gouvernement du territoire

28. On trouvera dans un document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2014, par. 62 et 63) des informations concernant la position du Gouvernement du territoire.

Position de la Puissance administrante

29. On trouvera au paragraphe 39 du document A/AC.109/2047 des informations concernant la position des États-Unis au sujet du statut futur des territoires qu'ils administrent.

Décisions prises par l'Assemblée générale

30. Le 27 mars 1997, l'Assemblée générale a adopté sans vote la résolution 51/224 B dont la section XI concerne les îles Vierges américaines.

Notes

¹ Les informations qui figurent dans le présent document reprennent les renseignements communiqués le 1er avril 1997 au Secrétaire général par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique conformément aux dispositions de l'article 73 e de la Charte des Nations Unies, et des rapports publiés.

² The United States Virgin Islands, Economic Summary 1995.
